

75037

75037

René FAGE

# Un Ami de Baluze

L'ORIENTALISTE

# Antoine GALLAND

LEGS  
Auguste BRUTAILS  
1859-1926



BRIVE

IMPRIMERIE DE « LA RÉPUBLIQUE »

27, avenue de la Gare

1920

DONS  
370 13501

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ  
BORDEAUX

A Monsieur Bretais,  
sympathique souvenir  
Luispaz

75037

René FAGE

---

# Un Ami de Baluze

L'ORIENTALISTE

# Antoine GALLAND



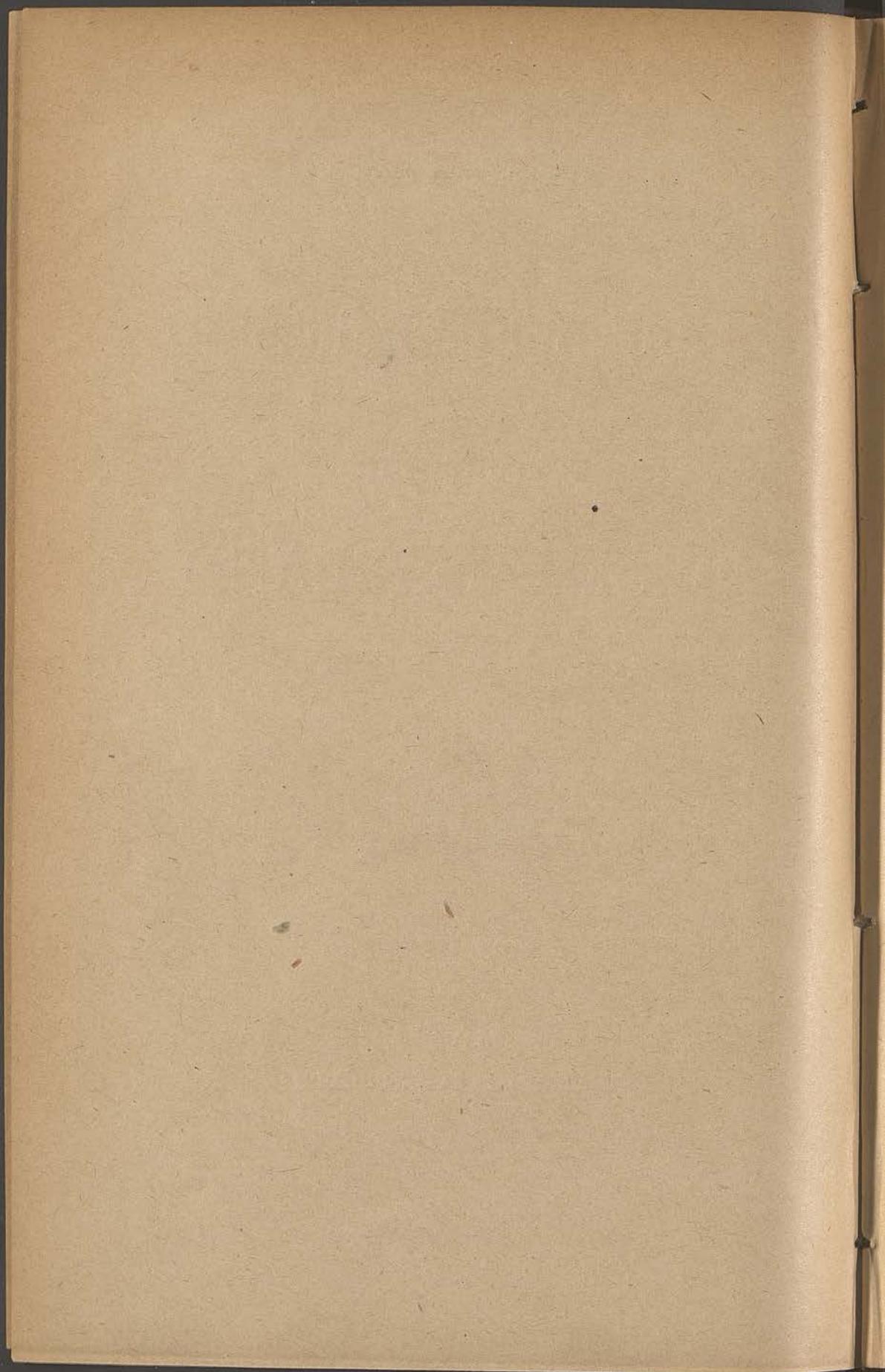
BRIVE

IMPRIMERIE DE « LA RÉPUBLIQUE »

27, avenue de la Gare

—  
1920





## UN AMI DE BALUZE

### L'Orientaliste Antoine GALLAND

On peut mesurer la valeur morale et intellectuelle d'un homme au nombre et surtout à la qualité de ses amis. Ceux que Baluze sut grouper autour de lui forment une liste aussi longue qu'honorable.

Très jeune encore, il fut admis dans l'intimité du savant archevêque Pierre de Marca et associé à ses travaux. On connaît ses relations avec les érudits Doat, Godefroy et Allant. Les académiciens Jean Gallois, Bernard de la Monnoye et Hersan comptèrent parmi ses familiers. Il entretenait le commerce le plus confiant, le plus assidu avec l'abbé Dupin, d'Hozier, Labbe, Mabillon, Luc d'Achery, Dadin d'Hauteserre. L'intendant d'Aguesseau était un de ses correspondants fidèles. Colbert, enfin, qui se l'était attaché, lui témoignait autant de cordialité que d'estime. Beaucoup d'autres noms pourraient être cités ; je n'ai voulu rappeler ici que des personnages qui ont marqué dans la science historique et les lettres françaises.

Il en est un que, dans un livre récent (1), j'ai vu mentionner, pour la première fois, comme un ami de Baluze ; et je crois bien qu'aucun des biographes du savant historien n'a jamais parlé de lui. Sa notoriété est générale. Il est lu par tout le monde, alors que les auteurs que je viens de nommer ne sont connus que d'un monde spécial et restreint. Son recueil des *Mille et une Nuits* lui a valu la célébrité. Antoine

---

(1) *Journal parisien d'Antoine Galland (1708-1715), précédé de son autobiographie (1648-1715)*, publié par M. Henri Omont, membre de l'Institut. Paris, 1919. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, T. XLVI, 1919).

Galland n'aurait-il fait que cette traduction des contes orientaux, son nom vivrait, et, en vérité, il ne survit, pour le grand public, que par cette traduction.

Les merveilleuses histoires d'Aladin et du Calife de Bagdad ont dû charmer Baluze, comme elles ont diverti ses contemporains et nous-mêmes. Les lettres de l'historien de Tulle à son neveu Melon du Verdier (1), certains écrits facétieux de sa façon nous le montrent sensible aux jeux d'esprit, partisan des gais propos, ouvert à toutes les curiosités. Dans une étude intitulée « *La Gaieté de Baluze* », G. Clément-Simon a fait de lui le joli et véridique portrait que voici : « Ce doctissime personnage, ce professeur en droit canon, ce *Stephanus Baluzius* qui nous apparaît tout hérissé de grec et de latin, de palimpsestes, de notes tironiennes, au milieu de ses cinquante *in-folio*, était un joyeux vivant, un aimable épicurien, dans l'honnête acception du mot. Il aimait à rire, même la plume à la main. Après le labeur le plus ardu, il était heureux de se détendre dans le commerce d'amis gais et spirituels comme lui-même, et quittait l'annotation des *Capitulaires* pour écrire quelque facétie. Ce que nous savons de ses habitudes intimes nous le montre comme un adepte convaincu de cette agréable philosophie qui enseigne qu'après le devoir rempli, le temps libre appartient en entier au plaisir ; cela s'entend du plaisir des âmes nobles et délicates, qui exclut la grossièreté et la licence. Il eut pour aspiration constante d'arranger sa vie dans des conditions de bien-être, de liberté, de jouissance tranquilles qu'il appréciait par-dessus tout (2) ».

Qu'Etienne Baluze ait trouvé le temps de lire les *Mille et une Nuits*, qu'il en ait goûté l'imagination, la fantaisie, la nouveauté, le coloris, il n'en faut pas douter. Cela suffirait pour expliquer ses relations avec Antoine Galland. Mais, il

---

(1) *Lettres inédites de Baluze à M. Melon du Verdier*, publiées avec une Introduction et des Notes par René Fage. — Tulle, Craufon, 1883.

(2) *Bull. de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, Siège à Brive*, T. x, (1888), p. 590.

y avait entre les deux personnages d'autres points de contact, d'autres motifs à une communauté de sentiments et à une affection réciproque.

Galland était un érudit. La littérature orientale lui était familière. Attaché à l'ambassade du marquis de Nointel, à Constantinople, il avait parcouru la Turquie et la Grèce, les îles de l'Archipel et l'Asie Mineure, non pas en diplomate, mais en archéologue, en philologue, en lettré et en artiste. Il parlait le grec moderne, l'arabe et l'hébreu. Il devint un numismate très avisé et un connaisseur en pierres gravées. Les collectionneurs et les savants faisaient appel à ses lumières. Les dépôts de manuscrits grecs et arabes n'avaient pas de secrets pour lui. Colbert le chargea de plusieurs missions dans le but d'enrichir sa bibliothèque. De 1696 à 1701, il publia quelques Mémoires sur des médailles antiques. En 1701, il était nommé membre de l'Académie des Inscriptions. En 1709, Louis XIV lui donnait la chaire de langue arabe au Collège royal de France. Il était lié avec Justel, Du Hamel, Ménage, Mabillon, Monfaucon ; il correspondait avec de nombreux savants étrangers. Ses goûts, ses titres, ses relations le rapprochaient de Baluze. Les deux professeurs étaient faits pour s'entendre et pour s'aimer.

Nous trouvons la preuve de leur commerce affectueux dans le *Journal* de sa vie que Galland a tenu depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort. Il n'a été conservé qu'un petit nombre des cahiers de ce journal. Ceux de 1672 et 1673, écrits pendant le séjour de Galland auprès du marquis de Nointel, ont été publiés par Charles Schefer en 1881 (1). Nous y voyons de délicieux tableaux de la vie à Constantinople au xvii<sup>e</sup> siècle, « les descriptions extasiées », suivant l'expression de M. Charles Diehl (2), des splendides cérémonies, des cortèges officiels, des curiosités et des féeries de Stamboul et du Bosphore ; mais le nom de Baluze ne s'y rencontre pas. Les relations de Galland avec le bibliothécaire de Colbert ne

---

(1) *Journal d'Antoine Galland pendant son séjour à Constantinople (1672-1673)*. — Paris, 2 vol. in-8.

(2) *Dans l'Orient byzantin*. Paris, 1917, p. 86.

devaient commencer que plus tard, après son retour à Paris, après que Colbert l'eut chargé du soin d'acheter, pour le cabinet du roi et pour sa collection particulière, des médailles et des manuscrits orientaux. C'est dans les derniers cahiers du *Journal* (1703-1715), publiés récemment par M. Henri Omont, conservateur du département des Manuscrits à la Bibliothèque Nationale, que nous relevons toutes les mentions relatives à Baluze. Il m'a paru utile de les détacher, de les grouper, — M. Omont a bien voulu m'autoriser à faire cette compilation, — parce qu'elles nous permettent d'ajouter quelques traits intéressants à la physionomie du célèbre historien de Tulle.

« Au Collège de France, dit M. Omont, il [Antoine Galland] s'était lié d'amitié avec Etienne Baluze et profitait de ses entretiens au cours de longues promenades dans le jardin du palais de Luxembourg (1) ». Si les relations remontaient à plus haut, il semble bien, en effet, que l'amitié date seulement de l'époque où Galland devint le collègue de Baluze, ou, pour parler plus exactement, de l'époque où sa candidature à la chaire de langue arabe étant posée, il fréquenta plus assidûment les professeurs du Collège. Etienne Baluze cumulait les fonctions de syndic et d'inspecteur du Collège Royal (2); après le doyen, c'était le personnage le plus considérable, celui dont le récipiendaire devait se ménager le bon accueil.

Antoine Galland reçut ses provisions dans la première quinzaine de juin 1709, et la première mention du *Journal* relative à Baluze est à la date du 31 mars précédent. C'était le jour de Pâques. Les deux savants, comme autrefois les philosophes dans le jardin d'Académus, se promenaient au Luxembourg et devisaient. On parla de Pierre de Marca, et Baluze donna à son interlocuteur le secret d'un problème bibliographique qui avait pu intriguer plus d'un érudit. Pourquoi la préface écrite par l'archevêque de Toulouse

---

(1) *Journal parisien d'Antoine Galland*, p. 3.

(2) Il avait été élu syndic par ses collègues, et nommé inspecteur par le roi.

pour être mise en tête du concile de Sardique ne fut-elle pas imprimée ? Pourquoi Baluze, qui en avait trouvé le manuscrit dans les papiers de ce prélat, la publia-t-il, vingt ans plus tard, dans les *Opuscula* (1) ?

Le *Journal* de Galland rapporte ainsi la confidence de Baluze : « L'après disné, je profitai de bonnes choses dans la conversation de M. l'abbé Baluze au jardin de Luxembourg. M. Justel, le père, avoit retranché trois feuillets du concile de Sardique, dont il avoit le manuscrit, avec celui de Nicée et d'autres, et il l'avoit fait imprimer dans *Bibliotheca juris canonici* sous le nom de Voellus. M. de Marca, archevêque de Toulouse, avoit vu le manuscrit et le retranchement des trois feuillets. Dès qu'il sçut que l'ouvrage alloit paroistre, il écrivit de Toulouse à M. le chancelier et il le pria de vouloir bien faire surseoir la publication jusqu'à ce qu'il fust arrivé à Paris. A son arrivée, il informa M. le chancelier du retranchement, et M. le chancelier ordonna qu'il fût imprimé, et la chose fut exécutée. M. Voel forma plus de difficultés pour l'empêcher que M. Justel, le père. M. de Marca avoit fait une préface pour mettre à la teste de ce retranchement et on lui avoit promis qu'on l'y mettroit. L'ouvrage parut ; mais au lieu de cette préface, il en parut une autre qui exposoit le fait contre la vérité. M. l'abbé Baluze a publié cette préface dans les *Opuscules* de M. de Marca (2) ».

Nous savons maintenant que la machination organisée par Voel pour donner du concile de Sardique une édition incomplète, ayant été déjouée par l'archevêque, Voel s'en vengea non seulement en refusant d'imprimer la préface écrite par le savant prélat, mais, ce qui est plus grave, en la remplaçant par une préface trompeuse. C'est donc pour

---

(1) Henri Justel, fils de Christophe Justel, publia en 1661 le concile de Sardique dans la *Bibliotheca juris canonici* ; Baluze inséra les observations de Pierre de Marca dans les *Opuscula*, parus en 1681 sous ce titre : « *Opuscula Petri de Marca, Archiepiscopi parisiensis, nunc primum in lucem edita* ». Voir la préface d'Etienne Baluze en tête de cet ouvrage, § xi, et les pages 201 et s.

(2) *Journal parisien...*, p. 41.

remettre l'incident en son vrai jour que Baluze publia dans les *Opuscula* le commentaire préparé par son illustre bienfaiteur et qu'il expliqua dans la préface de cet ouvrage les motifs de sa publication.

Les manœuvres des éditeurs du concile de Sardique se rattachent à un complot historique et littéraire dont nous ne saisissons pas bien le but. Elles durent être considérées comme un petit scandale dans le monde savant.

Ce même jour de Pâques, le fil de la conversation amena les deux habitués du jardin de Luxembourg à parler d'un autre scandale, plus ancien d'un siècle et plus grave puisque la renommée d'un des plus fameux personnages de la république des Lettres faillit y sombrer.

L'humaniste Marc-Antoine Muret avait été enfermé au Châtelet pour affaire de mœurs. Relâché grâce à d'influentes interventions, il se retira à Toulouse où il ne tarda pas à être poursuivi, avec son complice Claude Fremiot, pour des faits de même nature. L'accusation était redoutable. Muret prit la fuite. Condamné au bûcher, il fut brûlé en effigie. Les personnages, qui avaient eu le pouvoir de tirer Muret de sa prison lors de sa première affaire, parvinrent-ils à étouffer le bruit de la condamnation capitale prononcée par la justice de Toulouse ? Ce qu'il y a de certain, c'est que Marc-Antoine Muret n'en fut nullement gêné. En Italie, où il s'était réfugié, il sut gagner les bonnes grâces de quelques cardinaux et la protection du pape. Sa connaissance des langues grecque et latine, son esprit poétique, son éloquence, son savoir le mirent au premier rang des lettrés. Il brilla d'un éclat incomparable dans cette Italie du xvi<sup>e</sup> siècle, si riche, si raffinée et si instruite. Admis dans des cours et des cénacles souvent frivoles, il s'y fit remarquer par la dignité de sa tenue, le sérieux de ses pensées, la fermeté de sa foi. On dit que la fin de sa vie fut celle d'un homme sincèrement religieux, faisant montre d'une piété austère, d'une humilité vraiment chrétienne.

Ce Muret d'Italie pouvait-il être le même que le Muret licencié de Paris et de Toulouse ? ou plutôt la seconde

moitié de sa vie ne protestait-elle pas contre les abominables accusations qui avaient déshonoré sa jeunesse ? Après tout, son cas n'avait pas été jugé à Paris ; quant à la condamnation de Toulouse, elle avait été prononcée par contumace. Baluze ne voulait pas croire à la culpabilité de Muret. Nous lisons, dans le *Journal* d'Antoine Galland, les raisons qu'il donnait de son sentiment :

« Ce qui faisoit soit incliner M. Baluze à croire que l'accusation intentée contre Muret et Claude Fremiot, et suivie d'une sentence contre eux, rendue de l'hostel de ville de Toulouse, estoit foible, c'est que Muret, dans ses *Commentaires sur Catulle*, fait une honorable mention de Claude Fremiot, et que dans les *Juvenilia* de Muret il y a une épigramme à la louenge du mesme Fremiot. Or, il n'est pas croiable, adjoustoit M. Baluze, [qu'il] eust fait la louange de Fremiot, s'il estoit vrai qu'ils eussent esté complices du crime de Sodomie. Claude Fremiot estoit de Dijon (1) ».

Mauvaises raisons, car en faisant l'éloge de celui qui était considéré comme son complice, Muret ne croyait-il pas défendre sa propre cause ? Après n'avoir échappé que par une mesure de bienveillance aux poursuites de Paris, il avait pris la fuite devant l'accusation plus grave de Toulouse. Cette attitude n'était-elle pas caractéristique et ne laisse-t-elle pas supposer qu'il se sentait incapable de se défendre contre des charges accablantes ? Mais Marc-Antoine Muret était un Limousin comme Baluze ; il faisait honneur à l'érudition française ; il avait racheté ses fautes par une vie de labeur et par une conduite irréprochable. Quelques doutes pouvaient subsister ; n'était-ce pas le cas de jeter sur les égarements de sa jeunesse le manteau de Noé ?

Pendant cette promenade de l'après-midi de Pâques on parla de beaucoup d'autres choses, d'un procès notamment, qui ressemble à une affaire de séduction, intenté par la fille d'un membre de l'Académie française contre les héritiers Thévenot. Baluze était aussi bien renseigné sur les histoires de son temps que sur celles des siècles passés.

(1) *Journal parisien...*, p. 41.

Il connaissait à merveille l'immense fortune de M. Le Tellier, archevêque de Reims, et faisait à Galland le compte des revenus de ce richissime prélat. Il lui confiait aussi comment, à la mort du bibliophile Antoine Faure (1), Le Tellier, avec l'aide de son bibliothécaire, enrichit, sans scrupule, sa librairie de plus de huit mille volumes.

Les livres, les manuscrits, voilà son véritable domaine et l'objet favori de ses conversations. Il savait dénicher les plus rares. A entendre les précisions qu'il donnait, on aurait pu croire qu'il avait fait l'inventaire de toutes les bibliothèques parisiennes. « M. l'abbé Baluze supputoit que l'on feroit un catalogue de plus de vingt-cinq mille volumes des manuscrits anciens, grecs et latins, qui se trouvent dans la seule ville de Paris : douze mille de la Bibliothèque du Roy, huit mille de la Bibliothèque de M. Colbert, et cinq mille de celle de S. Victor, etc... (2) » Antoine Galland ne manquait pas de noter ces précieux renseignements.

Il résuma ainsi la conférence du dimanche 23 juin 1709 : « M. Baluze a demeuré six ans entiers avec M. de Marca, jour pour jour et heure pour heure. M. de Marca ne l'avoit pas veu avant qu'il se fust donné à lui ; il avoit eu l'honneur seulement d'écrire quelques lettres auparavant, et M. de Marca lui avoit fait répondre sur chacune fort honnestement. M. Baluze comptoit qu'il y avoit cinquante-trois ans en ce jour, jour pour jour, qu'il estoit arrivé à Paris. Après avoir achevé de mettre au jour deux volumes de l'*Histoire de la Maison d'Auvergne*, qui ne faisoit que de paroistre, il travailloit sur S. Cyprien pour en donner une nouvelle édition. J'appris ces particularités de M. Baluze lui-mesme à la promenade de Luxembourg (3) ». Notons, d'après ce texte,

---

(1) Né à Grandmont (Haute-Vienne) en 1628, mort à Paris le 30 novembre 1689, Antoine Faure, docteur en Sorbonne, a publié un certain nombre d'ouvrages. Voir la notice qui lui est consacrée par M. Alfred Leroux dans la *Grande-Encyclopédie*.

(2) *Journal parisien...*, p. 42.

(3) *Journal parisien...*, p. 49.

que Baluze était arrivé à Paris le 23 juin 1656 ; il avait alors vingt-cinq ans et cinq mois.

Il semble que la conférence du 12 juillet fut consacrée tout entière aux bibliothèques et aux manuscrits. Baluze ne tarissait pas sur ce sujet. Il revient d'abord sur la façon dont Dubois, bibliothécaire de Le Teillet, s'était approprié certains manuscrits de Saint Cyprien qui dépendaient de la succession d'Antoine Faure : « M. Baluze, en me montrant la *Bibliothèque critique* de M. Simon, me dit qu'il y trouvoit bien des faits qui estoient faux, comme que M. T[hévenot], en mourant, eust légué à M. Dubois, bibliothécaire de M. l'archevesque de Rheims, les deux manuscrits qu'il avoit des œuvres imprimées de ce Père, chargées à la marge de diverses leçons tirées d'un ms. du Vatican, qui estoient alors entre ses mains. M. Dubois se les estoit appropriés lui-même, après que les livres eurent passé à la bibliothèque de M. l'archevesque de Rheims (1) ». Etienne Baluze avait pu acheter ces manuscrits après la mort de Dubois ; il les utilisa pour la préparation d'une édition des œuvres de saint Cyprien.

Antoine Calland apprit ensuite et nota soigneusement les circonstances dans lesquelles le grand érudit Cotelier dut en quelque sorte sa fortune à Baluze. « M. Carcavi, garde de la Bibliothèque du Roy, pria M. Baluze de lui indiquer un habile homme qui fust capable de travailler au catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque du Roy, et M. Baluze lui nomma M. Cotelier. M. Carcavi, qui connoissoit M. Cotelier d'ailleurs, pria M. Baluze de le lui envoyer sans lui dire pour quelle fin ; ce qu'il exécuta. M. Cotelier vit M. Carcavi, et M. Carcavi employa M. Cotelier à faire le catalogue des manuscrits grecs et lui obtint douze cent livres de M. Colbert, qui lui furent bien payées pendant cinq ans, et, ce tems passé, comme M. Carcavi fut déchu de son crédit auprès du ministre, il arriva que M. Cotelier demeura en arrière d'une demie année. Il en parla à M. Baluze et M. Baluze

---

(1) *Journal parisien...*, p. 50.

obtint de M. Colbert qu'elle lui fust payée. M. Cotelier avoit prié plusieurs fois M. Carcavi de lui procurer l'honneur de saluer M. Colbert, et il l'évita jusques là que M. Carcavi, qui avoit une belle occasion de l'obliger en cela, un jour que M. Colbert estoit venu dans la Bibliothèque du Roy, dans le tems que M. Cotelier y travailloit avec plusieurs autres qui y travailloient aussi sur d'autres matières, ne lui présenta ni lui, ni les autres. M. Cotelier eut son recours à M. Baluze, qui prit une occasion si favorable de lui procurer cet honneur, que M. Colbert fit mettre M. Cotelier sur la liste des gens de lettres à mille livres de pension (1) ».

Galland n'a pas précisé la date de l'entrée de Cotelier à la Bibliothèque du roi ; mais nous savons par Goujet (2) qu'il fut chargé en 1667 de cataloguer les manuscrits grecs de cette bibliothèque et qu'il ne termina son travail qu'en 1672. C'est donc entre 1667 et 1672 que Cotelier fut présenté par Baluze à Colbert. En 1676 il fut nommé professeur de langue grecque au Collège royal. Il mourut en 1686.

Le 14 juillet 1709 est un jour mémorable pour Antoine Galland. Pourvu de ses lettres de provision à la chaire de langue arabe, il se rend au Collège de France où le doyen, le syndic et les professeurs royaux sont réunis pour le recevoir. En sa qualité de syndic, Baluze donne lecture des lettres patentes et libelle sur le registre de la Compagnie le procès-verbal de la cérémonie.

En quittant le Collège, Baluze et Galland vont faire, dans le jardin du Luxembourg, leur promenade accoutumée. La note de l'entretien est intéressante par les détails qu'elle donne sur l'impression de l'*Histoire de la Maison d'Auvergne*, sur le petit cénacle littéraire qui se tenait à Toulouse, entre 1650 et 1660, dans la boutique du libraire Dubosc, sur la libéralité et l'obligeance de Vyon d'Hérouval et de Colbert, qui ouvraient leurs collections de manuscrits à ceux

---

(1) *Journal parisien...*, p. 50-51.

(2) *Mémoires historiques et littéraires sur le Collège royal de France*, T. I, p. 581 et s.

qui pouvaient « en faire un bon usage ». Voici le passage relatif à l'impression de l'ouvrage de Baluze :

« A la sortie de l'assemblée, j'accompagnai M. Baluze au Luxembourg, où nous nous promenâmes jusqu'à huit heures du soir. M. Pinsson survint sur les sept heures, qui montra à M. Baluze l'extrait d'une lettre de Bruxelles, écrite par un libraire à un libraire de Paris, qui portoit qu'on y achevoit l'édition de l'*Histoire de la Maison d'Auvergne* de M. Baluze, avec toutes les planches, qui ne faisoit presque que de paroître, sur du papier à vingt francs la rame. M. Baluze en fut d'autant plus surpris qu'il avoit pris toutes les précautions pour faire en sorte que les feuilles ne fussent pas communiquées pendant l'impression, et particulièrement qu'on [n']eust en communication des planches (1) ».

Une lecture rapide de cette note de Galland, assez mal rédigée, pourrait laisser croire que l'*Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne* a été imprimée à Bruxelles. Tous ceux qui en ont eu un exemplaire sous les yeux savent qu'elle fut imprimée à Paris par Muguet. Quoique le tirage ait été achevé vers le milieu de l'année 1708 (2), l'ouvrage ne fut livré au public qu'en 1709.

Etienné Baluze avait son logement au Collège de France quand Galland se lia d'amitié avec lui. Les lettres qu'il recevait en 1704 et 1705 portaient cette adresse : « Monsieur l'abbé Baluze, sur les fossez de Saint-Victor, près des Pères de la doctrine chrétienne ». En 1707, la suscription est la suivante : « Monsieur Baluze, au Collège royal de la rue Saint-Jacques », ou : « au Collège royal, place Cambray ». Antoine Galland a noté dans son *Journal*, à la date du 19 juillet 1709, qu'après avoir prononcé sa harangue inaugurale, dans la grande salle du Collège royal, en présence des professeurs et d'un public de choix, il monta chez Baluze : « Après la harangue, écrit-il, je montai à l'appartement de M. Baluze, nostre syndic, à qui je mis entre les mains la

(1) *Journal parisien...*, p. 51.

(2) *Mémoires de Saint-Simon* (éd<sup>n</sup> des Grands Ecrivains), T. xvi, p. 127, note 1.

copie de mes provisions... (1) ». Inspecteur (2) du Collège royal de France en même temps que syndic, Baluze était logé au Collège même ; il y avait son cabinet et sa bibliothèque (3).

C'est donc au Collège royal de France, dans son cabinet de travail, qu'Antoine Galland alla le voir le 2 août 1709. Baluze lui parla de l'édition qu'il préparait des œuvres de saint Cyprien et lui conta les anecdotes suivantes, relatées à cette date dans le *Journal*.

« Le matin je reportai à M. Baluze la Bibliothèque critique de M. Simon qu'il m'avoit prestée. Je le trouvai qu'il travailloit sur S. Cyprien pour donner une nouvelle édition de ses œuvres. Quelque soin et quelque diligence qu'on pust y apporter, il me dit qu'il estoit impossible de jamais les donner telles qu'elles sont sorties des mains de ce saint Père, tant on s'est attaché à substituer des mots à la place des siens. Il me dit que François Duchesne, fils d'André, dans un des volumes de l'*Histoire de France* de son père, qu'il continua de faire imprimer après la mort de son père, avoit intitulé deux appendices, à la fin : *Appendix primus*, *Appendix secundus*. Il me parla aussi d'un de nos écrivains qui avoit cité *Mantissa* comme un nom d'auteur, et qu'un avocat, en traduisant un ouvrage latin de Chopin, avoit interprété *petiit Melodunum* par *il demanda Melun*. Il advoua

(1) *Journal parisien*..., p. 52.

(2) On disait aussi : Directeur ; les deux titres étaient indifféremment employés pour désigner la même fonction. Dans sa notice sur Baluze, Goujet dit : « Le feu roi ajouta à la chaire qu'il remplissoit dans le Collège royal, la direction ou inspection du même Collège. » *Mémoires historiques et littéraires sur le Collège royal de France*, T. III, p. 149.

(3) C'est vers 1667 que Baluze fut chargé par Colbert du gouvernement de sa bibliothèque. Il eut alors son logement dans une dépendance de cette bibliothèque, rue Vivienne. Il quitta ce logement en 1699, ou peu après, pour aller habiter dans une maison dépendant du collège des Ecossais, sise au faubourg Saint-Victor. En 1707, il fut nommé inspecteur du Collège de France, et, en cette qualité, fut logé dans ledit Collège. — Cf. les *Mémoires de Saint-Simon* (éd<sup>on</sup> des Grands Ecrivains), T. XIV, p. 238, note 2, et p. 556-557.

qu'il estoit bien difficile de ne pas broncher en quelque endroit en travaillant pour le public. « Et moi, dit-il, dans un des premiers ouvrages que j'ai fait imprimer, n'ai-je pas avancé que j'avois lu un livre sur la Garonne pendant quatre ans. Devinez comment ? » Comme il vit que je ne devois pas : « C'est, dit-il, qu'au lieu de *quatrimum* j'avois écrit *quadriennium* ». Il me dit que toutes les éditions d'Aldus estoient bonnes, mais qu'il n'en laissoit échapper aucune de celles qui ont au commencement la teste d'*Aldus Manutii filius R.*, c'est-à-dire *Romanus*, et il me monstra les lettres de Muret de cette édition. Il me monstra aussi un petit livre turc ms., c'estoit un petit dictionnaire, ou plus tost un vocabulaire en vers de mots arabes expliquez en turc par un auteur nommé Schamsi ou Schemsi, selon la prononciation des Turcs. Il me pria de l'emporter pour écrire au commencement ce que j'avois l'honneur de lui dire (1) ».

Trois jours après, Galland revenait au Collège royal pour rendre à Baluze le petit dictionnaire arabe.

Le 11 août, les deux amis firent au Luxembourg leur promenade habituelle, et Galland retint ces intéressants propos :

« L'après disné j'accompagnai M. Baluze au Luxembourg. Il me dit qu'il [y] avoit un Goudouli (2), à Toulouse, qui estoit alors dans une grande vieillesse, fameux par son *Ramelet moundi* ; comme il ne pouvoit marcher, il se faisoit porter dans un fauteuil à la boutique de M. Dubosc, marchand-libraire, dont il est déjà parlé dans ce journal, où les gens de lettres s'assembloient...

« Si la science se transmettoit par héritage, je suis seur que M. de Marca m'eust fait hériter de la sienne, il m'aimoit assez pour cela. M. de Marca estoit connu par son nom seul, il ne falloit pas dire qu'il estoit archevesque de Toulouse ou archevesque de Paris ; il n'en est pas de mesme d'autres prélats quand on parle d'eux par leur nom seul.

---

(1) *Journal parisien...*, p. 53.

(2) Le poète Pierre Goudelin.

« M. Ménage eust mieux écrit touchant les *Origines de la langue françoise* s'il eust leu nos anciens poètes gaulois.

« *Argumentum pessimi turba est*, ce mot est de Sénèque. J'avois fait remarquer à M. l'abbé Gallois, disoit encore M. Baluze, qu'il y avoit un grand nombre de mots propres dans les provinces qui enrichiroient fort nostre langue si nos bons écrivains vouloient les employer. Il en parla à M<sup>rs</sup> de l'Académie françoise, mais il fut sifflé. *Argumentum pessimi turba est*. Il prouva cet axiome par plusieurs autres exemples (1) ».

Les autres exemples dont parle Galland ne nous sont pas connus ; mais nous en savons assez pour ne pas douter que Baluze excellait aussi bien à faire l'éloge de ses amis, notamment de Pierre de Marca, qu'à décocher les traits les plus malins sur certains prélats et sur l'Académie française. N'a-t-il pas donné maintes preuves de son esprit satirique (2) ?

Une maladie de Baluze interrompit les promenades au Luxembourg et les entretiens des deux savants. Le 30 octobre, Antoine Galland alla le voir et lui montra une « petite brochure, en vers, de Guillaume Postel », intitulée *Les premiers élémens d'Euclide chrestien*, imprimée à Paris en 1578. Baluze ne connaissait pas cet ouvrage, mais il possédait, dit-il, plusieurs manuscrits inédits du même auteur, « sa *Rétractation* touchant sa mère Jeanne (3), son *Apologie*, son *Testament* et un nombre d'autres, entre lesquels il y en avoit un autre écrit de la main de Boulaise, disciple de Postel (4) ».

---

(1) *Journal parisien...*, p. 54.

(2) Voir : Clément-Simon, *La Gaieté de Baluze*.

(3) Ce manuscrit, qui passa dans la Bibliothèque du roi après la mort de Baluze, a pour titre : *Les Rétractations de Guillaume Postel, touchant les propos de la Mère Jeanne, autrement dite la Vierge Vénétienne*. Très savant orientaliste, mathématicien fameux en son temps, professeur au Collège de France, Postel passa pour un visionnaire, un déséquilibré. Un de ses biographes dit que, pendant un voyage en Italie, il s'était « laissé surprendre aux illusions de la Mère Jeanne ». — Voir : Goujet, *Mémoires historiques et littéraires sur le Collège royal de France*, T. II, p. 6 à 8.

(4) *Journal parisien...*, p. 60-61.

Dans les assemblées des professeurs du Collège royal, après les délibérations sur les questions à l'ordre du jour, des conversations familières s'engageaient ; Galland en prenait note. Le dimanche 10 novembre « M. Baluze nous dit qu'il auroit 79 ans accomplis le dernier jour du mesme mois de novembre, et qu'il estoit âgé de six mois plus que M. Pelletier, ministre d'Etat. M. Baluze disoit aussi que M. Duclos, de l'Académie des Sciences, parloit en très beaux termes et comme un oracle, qu'il avoit esté capucin et qu'il avoit quitté l'habit pour se faire huguenot et se marier ; mais qu'à la fin il s'estoit repenti et qu'il estoit mort bon catholique (1) ».

Les biographes de Baluze ne sont pas d'accord sur la date de sa naissance. Après avoir lu la mention du journal de Galland, on peut se demander si, sur ce point, Baluze n'était pas en désaccord avec lui-même. Je laisse de côté la date du 24 décembre 1630, manifestement erronée, qui a été adoptée par presque tous les auteurs, et celle de 1631 qui a été donnée par Goujet, historiographe du Collège de France, et je ne m'occupe que des précisions émanant de l'illustre érudit. Dans l'auto-biographie, imprimée en tête de son catalogue, on lit : « *Igitur natus sum Tutelæ Lemovicum in prima Aquitania, anno MDCXXX, ante diem VIII Kal. Decembris* ». Le 8 des calendes de décembre étant le septième jour avant le 1<sup>er</sup> décembre, équivaut au 24 novembre. Baluze a donc écrit qu'il est né le 24 novembre 1630. A défaut de l'acte de baptême qui est perdu, nous devons admettre que cette date est la bonne, parce qu'elle est confirmée par la mention suivante du Livre de Raison tenu par les ascendans de l'historien : « Le dimanche, xxiiii<sup>e</sup> novembre 1630, entre troys et quatre heures du matin, nasquit Estienne Baluze, premier filz de M<sup>re</sup> Jean-Charles (2) ». Se trompait-il quand il disoit à ses collègues, le 10 novembre 1709, qu'il aurait

(1) *Journal parisien...*, p. 62-63.

(2) *Le Livre de Raison des Baluze...* publié par Louis Guibert, p. 17 ; — Cf. Clément-Simon : *La Gaieté de Baluze* (*Bull. de la Société scient., hist. et arch. de la Corrèze*, T. x, p. 626, note 1).

soixante dix-neuf ans révolus le dernier jour du présent mois ? Oui, assurément, car si les soixante dix neuf ans étaient révolus à la fin du mois de novembre, en précisant qu'ils seraient révolus « le dernier jour » de ce mois, il entendait bien donner le 30 novembre pour l'anniversaire de sa naissance. L'inexactitude n'a pas une grande importance. Peut-être provient-elle de Galland qui a mal compris ou mal traduit le renseignement. En tout cas il m'a paru bon de la relever.

Entre le 10 novembre 1709 et le 23 mars 1710, je ne trouve, dans le *Journal parisien* d'Antoine Galland, aucune mention relative à Baluze. Le 23 mars, le syndic du Collège royal, qui aimait à parler de son âge, dit à ses collègues « qu'il avoit 80 ans ». Il s'était rajeuni de huit jours lors de la dernière assemblée des professeurs ; cette fois, il se vieillissait de huit mois : coquetterie de personne âgée qui se sent bien portante et ne fléchit pas sous le poids des années. Il ne néglige pas, d'ailleurs, le soin de sa santé et fait part à ses collègues d'un remède dont il a éprouvé l'efficacité : « Il se trouvoit très bien, dit-il, de l'usage qu'il faisoit du tabac en poudre rapé, qui lui avoit esté ordonné depuis six à sept mois qu'il avoit eu une grande fluxion sur les yeux (1) ». C'est ainsi qu'Etienne Baluze devint un priseur.

A cette époque le tabac était à la mode ; certains le considéraient comme une panacée. Voici une autre preuve des vertus qu'on lui attribuait. Un jour que les professeurs du Collège royal s'étaient réunis pour remettre à Baluze le programme de leurs cours, — c'était le 13 avril 1710, — le doyen, M. de La Hire, conta l'anecdote suivante : « Depuis peu une dame, femme d'un médecin de ses amis, qui avoit esté attaquée d'un rhume, qui lui avoit osté le goust des viandes, après plusieurs remèdes employez inutilement, avoit esté guérie en tenant dans la bouche du tabac environ la grosseur d'un pois sans l'avalér. L'effet fut qu'elle rendit beaucoup d'eau par les glandes salivaires, qui ne faisaient

---

(1) *Journal parisien...*, p. 70.

pas leurs fonctions auparavant, après quoi l'appétit revint et elle fut guérie (1) ». Le remède était indiqué par le doyen de la compagnie, dans une assemblée composée de savants, comprenant une notabilité médicale, le botaniste Geoffroi ; il avait guéri la femme d'un médecin. Je ne sais pas si nos docteurs contemporains trouveront ces garanties suffisantes pour ordonner le tabac à leurs clients atteints d'une maladie de l'estomac.

Par ces jours de printemps Baluze reprenait ses promenades, et tout en puisant dans sa tabatière la poudre bienfaisante, conversait avec Antoine Galland. Pour la première fois, il va parler du Limousin, et le renseignement qu'il donne étonnerait par son inexactitude si l'on ignorait que Baluze ne fut pas un archéologue : « L'après-disné [1<sup>er</sup> mai 1710], M. Baluze, que je trouvai à la promenade du jardin de Luxembourg, me dit qu'à une bonne lieue de Tulle, dans le Limosin, on voit encore les vestiges d'une grande ville, où il avoit vu les ruines d'un amphithéâtre, où les paysans trouvoient fréquemment des médailles romaines, que ceste ville n'estoit située ni sur, ni près d'une rivière, mais qu'on y remarquoit des puits, et quelque diligence qu'il en eust faite, il n'avoit pu en découvrir le nom (2) ».

La description qu'il fait de ces ruines, dans son *Histoire de Tulle*, n'est ni plus précise, ni guère plus détaillée. Il croit à l'existence d'une grande ville antique, *nobile oppidum*, en ce lieu qu'on appelle *les Arènes de Tintiniac* et peut-être, dit-il, se nommait-elle Tintiniac, à moins qu'elle n'ait été la *Rastiatum* de Ptolémée (3).

Si Baluze n'a pu découvrir le nom de ce lieu dit *les Arènes*, nous ne sommes pas plus avancés que lui. Mais ce que nous savons, c'est qu'on ne voit pas et qu'on n'a jamais pu voir, près du tènement de Tintiniac, les vestiges d'une ville grande ou petite. Les ruines d'un théâtre, un puits et quelques substructions, voilà tout ce qu'on y a découvert jusqu'à

(1) *Journal parisien...*, p. 71.

(2) *Journal parisien...*, p. 73.

(3) *Historiæ Tutelensis libri tres*, p. 6.

présent. Etienne Baluze a admis sans contestation l'hypothèse d'une ville importante ; il aurait pu se convaincre de sa fausseté, puisque Tulle n'est distant de Tintiniac que de deux lieues. Il n'y est pas allé depuis son enfance « *ego vidi in juventute mea* ». Ses souvenirs sont si peu précis qu'il a représenté le théâtre, dans une des planches de son livre, sous la forme circulaire d'un amphithéâtre ou d'arènes. La tradition l'a induit en erreur. De la présence d'un théâtre et de quelques autres vestiges, encore mal explorés, il a conclu qu'une ville populeuse se trouvait là où il n'y avait eu probablement que des réunions périodiques, militaires, politiques et religieuses. Tintiniac n'a pas livré tous ses secrets. Les coutumes et les institutions de nos ancêtres gallo-romains étaient si mal connus au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on doit excuser Baluze de s'y être trompé.

Deux mois s'écoulaient sans qu'Antoine Galland ait eu l'occasion d'enregistrer aucun propos de Baluze. Nous sommes arrivés au moment de la disgrâce de l'ami du cardinal de Bouillon. Elle éclate brusquement, comme un coup de foudre. Le 3 juillet 1710, Galland la note en ces termes :

« J'appris le matin, au Collège roial, une nouvelle qui m'affligea très sensiblement. C'estoit la disgrâce de M. Baluze, nostre collègue, nostre syndic et nostre inspecteur, que l'on venoit de priver de ces titres et de reléguer, à l'occasion de l'évasion de M. le cardinal de Bouillon, sous les auspices de qui il avoit mis au jour, depuis deux ans, la généalogie de la maison de Bouillon, qui n'estoit pas agréable à la cour. M. le cardinal de Noailles, archevesque de Paris, avoit publié cette nouvelle à table dès le jour d'auparavant à son retour de Versailles. J'appris en mesme temps qu'on nous donnoit M. Couture, nostre confrère, pour syndic, et M. Nouet, advocat au Parlement, pour confrère dans la profession roiale à la place de M. Baluze, au cas que ses occupations lui permissent de l'accepter (1) ».

Le 5 juillet, Galland fit à Baluze sa visite de condoléance.

---

(1) *Journal parisien*..., p. 80-81.

« Le matin, écrit-il, à ma sortie de ma leçon au Collège royal, j'allai faire à M. Baluze mon compliment sur sa retraite. Je le trouve aussi peu ébranlé que si aucune disgrâce ne lui estoit arrivée. J'attendois [le trouver] attendri, et lui au contraire, en cherchant à me consoler, il me dit qu'il avoit pris son parti, avec un air et avec une constance qui marquoit bien qu'il parloit du fond de son cœur (1) ».

L'ordre de quitter Paris devait être exécuté sans délai. Dès le 4 juillet Baluze avait écrit au ministre Pontchartrain pour lui dire qu'il allait obéir (2), et il partit avant le 10 juillet « pour se rendre à Rouen, lieu qu'il avoit choisi sur le brevet du roi (3) ».

Il devait rester peu de temps dans cette ville. Nous lisons, en effet, dans le *Journal* d'Antoine Galland, à la date du 23 juillet : « Au sortir du jardin de Luxembourg, je rencontrai M. l'abbé de Guilly, de Bourges, qui me dit une nouvelle que j'eus de la peine à croire, sçavoir que M. Baluze avoit eu ordre de passer de Rouen à Avranches (4) ». Et le lendemain, cette mention qui prouve qu'il ne restait plus aucun doute dans l'esprit de Galland : j'appris la confirmation du changement de la ville de Rouen à la ville d'Avranches en Basse-Normandie pour le lieu de séjour à M. Baluze pendant sa rélévation (5) ».

La nouvelle était fausse ou, du moins, sur des instances et des interventions que j'ignore, l'ordre de rélévation à Avranches fut rapporté et Baluze transféré à Blois. Antoine Galland enregistre sommairement cette nouvelle à la date du 29 juillet. Nous savons, par des lettres de Baluze à Pontchartrain, qu'il arriva à Blois le 13 août, qu'il était à Nevers en septembre, et enfin qu'obligé à quitter Nevers, il se retira, le 20 octobre, à Tours où il était autorisé à résider (6).

---

(1) *Journal parisien*..., p. 81.

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, T. 76 (1915), p. 259.

(3) *Journal parisien*..., p. 81.

(4) *Journal parisien*..., p. 82-83.

(5) *Journal parisien*..., p. 83.

(6) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, T. 76 (1915), p. 259-262.

Les mentions relatives à Baluze deviennent rares. Nous apprenons que, dans une assemblée de professeurs tenue, le 9 novembre 1710, au Collège de France, « M. Couture fut reconnu pour l'inspecteur du Collège, nommé par le Roi à la place de M. Baluze. Ensuite, comme M. Baluze estoit aussi syndic, Messieurs les professeurs roiaux élurent unanimement M. Rollin, professeur en éloquence, pour syndic à sa place (1) ».

Antoine Galland n'avait plus rien à dire, rien à apprendre de son ancien ami. Comme d'Hozier, comme l'abbé Dupin, comme les professeurs du Collège de France, comme tant d'autres qui s'étaient montrés empressés auprès de lui, il se tint sur la réserve, eut peur de se compromettre, cessa toute relation. « On néglige facilement les malheureux », écrivait Baluze, le 7 janvier 1711, au P. Mabillon (2). Pendant son exil à Blois, à Nevers, à Tours, à Orléans, Galland ne lui écrivit pas une seule fois, ou, du moins, je n'ai trouvé aucune lettre de lui dans les volumes de correspondance, conservés à la Bibliothèque Nationale (3). On affectait de l'oublier.

On ne l'oubliait pas. J'en ai la preuve dans le sujet que choisit le professeur Capon pour sa harangue inaugurale, le 24 novembre 1712. Il succédait à Baluze. Voici le court et significatif récit d'Antoine Galland : « M. Capon, avocat au Parlement, nommé professeur roial, à la place de M. Baluze, prit possession de la chaire par une harangue, dont le sujet estoit de *Regia potestate*, par rapport à la chaire même qui estoit de Droit canon. Il s'en acquitta avec l'applaudissement [du public], qui estoit illustre et tres nombreux (4) ». Sans doute, le discours ne visait pas le cas de Baluze, dépouillé de la chaire de Droit canon par un acte du pouvoir royal,

---

(1) *Journal parisien...*, p. 88.

(2) Clément-Simon, *La Gaïeté de Baluze*, (*Bull. de la Soc. scient., hist. et arch. de la Corrèze*, T. x, p. 594, note 1.

(3) Fonds Baluze, vol. 273, 297, 354.

(4) *Journal parisien...*, p. 120.

mais le titre seul ne semblait-il pas choisi à dessein pour légitimer cet acte arbitraire ? Les applaudissements qui accueillirent la harangue nous révèlent l'état d'esprit des anciens collègues et amis de Baluze. Galland approuva probablement comme les autres, et enregistra l'événement sans commentaire.

Malgré des efforts de commande, on ne pouvait pas oublier Baluze au Collège royal de France. Il en avait été une des lumières, l'âme même et le véritable administrateur. Son successeur ne devait se montrer ni aussi zélé, ni aussi laborieux que lui. L'abbé Goujet nous apprend que Capon a conservé son titre de professeur et en a « perçu les émolumens jusqu'à sa mort ; mais, ajoute-t-il, il n'en a presque jamais rempli les fonctions (1) ».

Suivant l'ordre des dates, sur le *Journal parisien* d'Antoine Galland, cette mention de la prise de possession par Capon de la chaire de Droit canon, est la dernière où se rencontre le nom de Baluze. Mais il en est une, antérieure de quelques mois (elle est du 27 juin 1712), qui mérite d'être intégralement citée :

« J'appris de M. Jouan, chanoine de Tours, qui demouroit au Collège de Dainville, des nouvelles de M. Baluze. Il me dit que M. Baluze s'occupoit à donner une nouvelle édition de saint Cyprien, et que, comme il eust appris qu'il y avoit un manuscrit de ce Père dans la bibliothèque du chapitre, il fit demander au chapitre, dans une assemblée, de vouloir bien le lui prêter. Mais, comme M. Baluze n'estoit pas aimé de M. l'archevesque de Tours, qui le soupçonnoit d'avoir fourni des mémoires à Mrs du chapitre de Saint-Martin, avec lesquels il estoit en procez, le grand vicaire de M. l'archevesque s'opposa à la demande, qui ne lui fut pas accordée par la crainte de désobliger M. l'archevesque. Ce refus fit que M. Baluze, qui est naturellement violent, s'aliéna les esprits

---

(1) *Mémoire historique sur le Collège royal de France*, T. III, p. 427-428 ; — *Journal parisien...*, p. 120, note 1.

de ceux mesme du chapitre qui estoient bien intentionnés pour lui, en les traitant tous également d'ignorans (1) ».

Cette note manque, tout au moins, de bienveillance. Baluze est en disgrâce ; pour la première fois, Galland constate ses défauts. L'abbé Dupin, qui pourtant lui marquait de la froideur et avait cessé de correspondre avec lui, « vante son caractère doux, agréable, bienfaisant et communicatif (2) ». Antoine Galland, qui, bien plus que Dupin, avait été de ses amis, le dit « naturellement violent ». Sans dénier la vivacité de Baluze, même sa malignité, je serais plutôt de l'avis de l'abbé Dupin. A en juger par les portraits que nous avons de lui, sa figure était empreinte de la plus parfaite bonhomie. Il se soumit avec autant de résignation que de dignité aux coups du sort. Arbitrairement frappé, il avait accepté sa disgrâce sans récriminer ; c'est Galland lui même qui nous l'a appris. Il était trop maître de lui et d'un caractère trop jovial pour se laisser aller aux emportements de la colère. S'il a traité d'ignorans les chanoines de Tours, il faudrait savoir sur quel ton il a dit la chose.

Il avait lieu, on doit le reconnaître, d'être fâché des sentimens de l'archevêque de Tours à son égard, de l'attitude du grand vicaire, de la courtoisnerie des membres du chapitre. Il travaillait pour l'Eglise de France, et l'édition de saint Cyprien, qu'il préparait, devait être à la gloire de la science française. Par esprit de vengeance, sur un simple soupçon, on entravait son œuvre.

Certes, l'amour de la science n'avait pas dicté la décision des chanoines. Antoine Galland, qui se garde bien de juger les motifs de cette décision, n'hésite pas à juger défavorablement le caractère de son ancien ami.

Dans cette défection générale, quelques-uns des savants qui avaient aimé Baluze, ne se laissèrent pas entraîner. Ils usèrent de leur influence, firent des démarches, plai-

---

(1) *Journal parisien...*, p. 116.

(2) Clément-Simon, *La Gaïeté de Baluze*, (*Bull. de la Soc. scient., hist. et arch. de la Corrèze*, T. x, p. 595, en note).

dèrent chaleureusement sa cause. Vittement (1) et Lefèvre (2) s'y employèrent en faisant valoir notamment l'intérêt qu'il y avait à révoquer l'ordre d'exil pour permettre à Baluze de terminer son édition des œuvres de saint Cyprien. J'ai trouvé la lettre dans laquelle Lefèvre rend compte à Baluze de sa mission. Elle est datée du 9 novembre 1711. Bien qu'elle ne soit pas inédite, je la transcris ici intégralement, parce qu'elle nous montre l'importance que les savants attachaient à la publication entreprise par Baluze :

« Monsieur des Granges nous a envoyé hier son carosse. Nous y avons été M<sup>r</sup> Vittement et moy chez Monsieur d'Argenson qui nous a reçu le plus honnestement du monde. Il nous fit entrer dans son cabinet si tost que nous fusmes annoncés quoique son audience fust extremement chargée. M<sup>r</sup> Vittement voulut que je luy parlasse le premier et voici, Monsieur, en peu de mots ce que jay eu l'honneur de lui dire. Nous venons, M<sup>r</sup>, vous supplier très humblement de vouloir employer votre crédit en faveur de M<sup>r</sup> Baluze. Tous les gents de lettre vous parlent par notre bouche. En mon particulier j'ozois luy dire qu'en qualité d'ancien docteur professeur en théologie et plusieurs fois syndic de la faculté je parlois pour léglise universelle et specialement pour celle de France. Ce qui regardoit l'église en general estoit que nous n'avions plus aucune edition des ouvrages de s<sup>t</sup> Ciprien que l'on scavoit estre le plus considerable des Pères de la premiere antiquité. Que nos jeunes théologiens qui commençoient à lire les Peres estoient obliges de se servir de la derniere edition que Dodoüel protestant d'Angleterre nous avoit donnée de ce Père, dans laquelle l'auteur avoit ad-

---

(1) Vittement avait été sous-précepteur des enfants de France et jouissait encore d'un grand crédit.

(2) Jacques Lefèvre, docteur en Sorbonne, auteur de plusieurs ouvrages de controverse, était, depuis longtemps, en relation avec Baluze. Il semble qu'il était un des secrétaires ou représentants du cardinal de Bouillon à Paris, pendant l'exil du cardinal. Voir : Biblioth. Nat<sup>le</sup>, fonds Baluze, vol. 204, f<sup>o</sup>. 7 et 155.

jouste des traittes de sa facon que l'eglise ne pouvoit pas approuver et que toutes sortes de gents ne pouvoient pas lire sans danger. A l'égard de l'Eglise de France, elle avoit interest d'avoir une edition correcte de St Ciprien puisqu'elle s'estoit tousjours servie de l'autorité de ce Pere pour soutenir ses liberfés. Que vous etiez le seul, Monsieur, qui pust nous donner cette edition qui demandoit pour estre parfaite un homme qui eust le commerce que vous avez avec toutes sortes de manuscrits. Que vous travaillez à cet ouvrage depuis plusieurs années. Que pour le perfectionner autant qu'il se pouvoit vous consultiez journellement vingt huit manuscrits les plus anciens, ce qui étoit un travail indicible que vous seul pourriez entreprendre. Que vous aviez presque achevé cet ouvrage qui ne pourroit jamais estre fini qu'à Paris lorsque vous aviez été obligé d'en sortir ; que si Dieu disoit de vous dans l'eloignement ou vous êtes du lieu ou on a les secours necessaires pour finir cette entreprise nous perdrons un ouvrage que tout le monde attend avec impatience et qui fera voir aux protestants que l'Eglise ne manque pas de sujets capables de donner au public des éditions plus correctes et plus régulières que celles qu'ils ont acoustumé de nous donner. Monsieur Vittement presenta à Mr d'Argenson une liste de vos ouvrages. Il luy marqua l'estime que l'on en faisoit en Espagne et particulièrement du livre de *Concordia*. J'adjouté que votre *Marca hispanica* serviroit toujours dans les traittes de paix que l'on pouroit faire un jour avec cet état. On ne peut pas mieux parler que Mr Vittement parla de votre merite et de votre probité, et enfin nous finismes l'un et l'autre par ou nous avions commancé scavoir que nous suppliasmes tous deux Monsieur d'Argenson de vouloir par son crédit vous secourir en faveur des lettres et des gents de bien qui souhaittoient ardamment votre retour ; en suite de quoy nous nous retirasmes et nous fusmes reconduits avec tout l'honneur possible.

» Voila, Monsieur, en peu de mots ce que nous avons fait. Nous souhaitons de tout notre cœur que ce que nous avons fait ait tout le succes que vous desirez.

» Je suis avec tout le respect que je vous dois, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» LE FEUVRE (1) ».

La nécessité d'une édition des œuvres de saint Cyprien n'avait pas touché les chanoines de Tours. L'argument eut-il, sur l'esprit de d'Argenson, le succès qu'en attendaient Lefèvre et Vittement ? Il n'y paraît pas, car Baluze ne put rentrer à Paris qu'en 1713.

Les dernières années de sa vie furent consacrées à la mise au jour de son *Histoire de Tulle* qui parut en 1717, et à la préparation de l'édition des œuvres de saint Cyprien dont l'impression ne fut achevée qu'en 1726, huit ans après sa mort.

Son exil avait été levé, mais il ne recouvra aucune de ses charges, aucune de ses pensions et dignités. Retrouva-t-il ses amis ? Beaucoup lui firent défaut, et Galland, sans doute, fut de ce nombre. Le *journal* de ce savant se poursuit jusqu'au 31 janvier 1715, sans mentionner une seule fois le nom de Baluze. Antoine Galland, comme tant d'autres, avait été l'ami des jours heureux. Il mourut en février 1715. Baluze lui survécut jusqu'au 28 juillet 1718.

---

(1) Biblioth. Nat., Fonds Baluze, vol. 354, f° 126. — Cette lettre a été publiée par François Ravaisson, dans *Archives de la Bastille, documents inédits*, T. x, p. 288. Quelques extraits en ont été donnés par Emile Fage, dans *Etienne Baluze, sa vie, ses ouvrages, son exil, sa défense* (*Bull. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, T. xx, 1898, p. 342).



---

Extrait du *Bulletin de la Société Scientifique, Historique  
et Archéologique de la Corrèze*, à Brive

---